

# Budget communal – 22300

## Compte Administratif 2018

### FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 747 159,29€ (769 592,87€ en 2017).

011 - Un montant des charges à caractère général en forte baisse par rapport à 2017 (-20 262,05€). Cependant de nombreuses factures non transmises en trésorerie à la fin de l'exercice, suite à l'absence de gestionnaire comptable, auraient dû être imputées en 2018. Les dépenses d'eau (60611), d'électricité (60612), d'alimentation (60623), de maintenance (6156), de fêtes et cérémonies (6232), de publications (6237) sont principalement concernées par ce retard avec une diminution de 29 425,85€ par rapport à l'exercice 2017. Au titre des augmentations significatives, à noter l'article 61521 – Entretien de terrains (+24 633,03€), et l'article 6282 – Frais de gardiennage (Forêts +6 050,38€)

012 - Des charges de personnel en faible hausse (+8 666,07), impactées par un recours à du personnel de remplacement en forte augmentation afin de pallier aux absences justifiées des personnels (6218 - +18 413,37€).

65 - Des charges de gestion courante en baisse significative (-21 818,58€) en raison notamment d'une baisse des contributions obligatoires versées (SIVU Chesnaies, Syndicat de rivière, SYDEC).

66 - Des charges financières en augmentation (+12 496,86€) compte-tenu de la renégociation des emprunts communaux (pénalités et intérêts).

Recettes de fonctionnement : 928 387,49€ (858 247,54€ en 2017) en hausse de 70 139,95€ pour l'exercice et conformes aux attentes pour l'ensemble des chapitres budgétaires

70 – Produits et services en forte augmentation (+40 768,79€) exclusivement en raison des ventes de bois. A noter : les recettes liées à la cantine et à la garderie baissent de 10% environ.

73 – Les impôts et taxes progressent de 35 619,00€.

74 – Les dotations, subventions et participations continuent de baisser légèrement (-10 433,41€).

75 – En forte hausse (+4 518,73), en raison d'une imputation à tort à ce chapitre budgétaire de remboursements concernant les absences de personnels communaux. Les revenus des immeubles sont stables (loyers et location de salles).

Au titre de l'exercice 2018, la section de fonctionnement dégage un excédent de 181 228,20€. Avec la prise en compte de l'excédent 2017, le résultat définitif en fonctionnement s'établit à 530 679,25€.

## INVESTISSEMENT

La comparaison d'un exercice sur l'autre des dépenses et recettes d'investissement n'apporte aucun éclairage sur la gestion de cette section, l'investissement relevant de décisions communales pour la réalisation de projets qui peuvent être étalés sur plusieurs exercices.

Dépenses d'investissement : 348 262,90€

Le montant des dépenses s'établit (hors déficit de l'exercice 2017) à 348 262,90€ dont plus de la moitié (193 206,92€) provient des emprunts (remboursement anticipé dû à la renégociation). L'autre partie est imputable à diverses acquisitions mobilières et à la réalisation de travaux :

- Terrains : 3 100,00€
- Reboisement : 1 320,00€
- Chemisage du réseau pluvial : 30 552,00€
- Clôture du stade : 5 227,00€
- Cimetière : 6 632,72€
- Chauffage de l'école : 38 199,59€
- Eclairage Salle Polyvalente : 14 951,12€
- Matériel : 37 430,46€

A titre informatif, aucune facture n'a été imputée en 2018 au titre des travaux d'aménagement de la « maison de santé ».

Le montant des restes à réaliser en dépenses pour l'exercice 2018 s'établit à 72 343,15€.

Recettes d'investissement : 444 276,89€

Le montant des recettes s'établit à 444 276,89€. La moitié de ces recettes résulte de des réserves financières (1068 - Excédent capitalisé 171 645,72€), du FCTVA (16 249,45€) et du versement des taxes d'aménagement (27 102,65€). L'autre moitié est due à l'emprunt de refinancement.

Le montant des restes à réaliser en recettes pour l'exercice 2018 s'établit à 20 726,00€.

Au seul titre des écritures de l'exercice 2018, la section d'investissement dégage exceptionnellement un excédent de 96 013,99€.

Après prise en compte du déficit d'investissement 2017 (102 345,72€), l'exercice se conclut par un nouveau déficit de 6 331,73€.

Avec la prise en compte des restes à réaliser, le déficit de la section d'investissement s'établit à 57 948,88€. Ce besoin de financement devra **obligatoirement** être au minimum abondé au BP 2019 par une inscription en réserve au 1068 – Excédent d'investissement capitalisé depuis l'excédent de fonctionnement 2018.